

### VAE : La faisabilité du projet et recevabilité

#### Étape 1

Vous avez consulté [les référentiels des UE du DCG et du DSCG](#) et vous pensez que votre expérience correspond en tout ou partie aux activités et compétences décrites.

Il convient maintenant de le vérifier avant de vous engager dans la démarche en constituant le livret professionnel.

Dans ce premier dossier, vous dressez un inventaire des emplois ou fonctions en rapport avec tout ou partie du diplôme visé afin de justifier d'**unan d'expérience minimum requis pour déposer une demande de VAE**.

#### Procédure à l'Intec :

Le Cnam vous accompagne dans cette étape de faisabilité. Le corps du livret professionnel est identique pour l'Intec et pour l'Etat, ce qui facilite la double demande.

A l'Intec ou dans [un centre régional Cnam](#), un ou des entretiens avec un référent vous permettra d'apprécier l'opportunité de votre démarche, indispensable à la poursuite de votre candidature.

#### Le livret professionnel pour le DGC ou le DSGC peut inclure une demande de VES :

Si vous avez suivi des études supérieures en adéquation avec certaines unités d'enseignement du DGC ou du DSGC, vous pourrez, **via le livret professionnel** de l'Intec, demander la validation de ces UE. Vous devrez joindre les programmes détaillés suivis et les relevés de notes.

N.B. Ces validations ne sont possibles que si votre diplôme n'octroie pas déjà [des dispenses dans le DCG ou le DSC](#), et ne seront prises en compte que pour le diplôme de l'Intec.

#### Deux cas de figure possibles :

1. Vous habitez Paris ou la région parisienne :

1. [Assistez à la réunion d'information sur la VAE au Cnam Intec](#) - **Cette réunion a lieu tous les mois, c'est le point d'entrée obligatoire dans la démarche.**
2. [Téléchargez le livret professionnel pour le DGC de l'Intec](#)
3. [Téléchargez le livret professionnel pour le DSGC de l'Intec](#)

2. Vous habitez en région :

1. Déposez une demande de contact auprès du conseiller VAE de votre région à l'adresse suivante : <http://dnf3.cnam.fr/diva>

## Étape 2

Après avoir rencontré un conseiller VAE ou un référent Intec, vous déposez le dossier de recevabilité dans le centre Cnam le plus proche de votre domicile et qui, après instruction, vous délivrera un avis de recevabilité. Les demandes sont reçues **tout au long de l'année**.

**Si vous visez le DCG ou le DSCG (délivrés par l'État)**, vous devez déposer également le livret de recevabilité auprès des services académiques.

[Télécharger le livret de recevabilité \(livret 1\) de l'État.](#)

[Consultez les adresses des DAVA](#)(dispositif académique de validation des acquis)

Accéder à :

[Date de la prochaine réunion d'information à l'Intec](#)

[Les référentiels de compétences des UE du DCG et du DSCG](#)

[Téléchargez le livret professionnel pour le DGC de l'Intec](#)

[Téléchargez le livret professionnel pour le DSGC de l'Intec](#)

[Les centres régionaux Cnam](#)

[Les adresses des DAVA](#)

+ Étape suivante : [La constitution du dossier de VAE](#)  
+ [La procédure VAE à l'Etat](#)

### Besoin d'information ?

[Contacts et horaires du service Formation continue - Validation des acquis](#)

### Informations utiles

Informations utiles sur les procédures et la réglementation applicables à une démarche VAE :  
sur les [points d'information conseil VAE \(PIC\)](#)  
sur le site du [Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation](#)